



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2020-01-22

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité, étant la séance d'ajournement liée à la séance régulière du mois de janvier (8 janvier 2020) tenue ce **mercredi 22^e jour du mois de janvier 2020 à 15 h 15**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-01-033

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 8 janvier 2020 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient le point 5.2.6 à savoir :

- Poste de commis de bureau – Recommandation du comité de sélection (décision) (point 5.2.6);

Adoptée.

5.2.6 POSTE DE COMMIS DE BUREAU – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2020-01-034

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-030, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 15 janvier 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures à l'interne pour combler le poste de commis de bureau en fonction du profil établi, conformément à la convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu une (1) candidature dans le cadre dudit appel de candidatures;



Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction générale et, par le fait même, autorisent l'octroi d'un contrat à madame Sylvie Sauvé, à titre de commis de bureau, et ce, pour une période débutant le 10 février 2020 et se terminant au retour de madame Marie-Chantale Dallaire à ses fonctions, soit au mois de février 2021;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer ledit contrat avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la convention collective de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-01-035

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet